



Politique d'annulation des activités en cas de pluie

Le soccer se pratique beau temps, mauvais temps. Cependant, les orages ou les longues périodes de pluie peuvent forcer le club à annuler les activités. Voici donc la procédure en cas de pluie :

LA DÉCISION D'ANNULER LES ACTIVITÉS SE PREND À 16H30.

Comme parent ou athlète, dès 16h30, vous avez la responsabilité :

1. D'aller sur le site internet du club www.soccerimouski.com, afin de connaître la décision du club
- ou
2. D'écouter Radio NRJ 98.7 Est-du-Québec où l'information sera diffusée régulièrement.

S.V.P. N'APPELEZ PAS AU BUREAU DU CLUB! Nous ne serons pas en mesure de répondre efficacement à des centaines d'appels de parents et d'athlètes !

Dans le cas d'orages survenant durant un entraînement ou un match, la décision d'annuler celui-ci sera prise sur place par l'entraîneur ou l'officiel.

Bon été à tous et merci pour votre collaboration !

Le CSR Fury